

Comme les pendus ou les bourreaux, les bagnards font partie de ces ancêtres mythiques, difficiles à cerner. Qui sont-ils vraiment ? Comment retrouver leur trace ? Retrouvez de nombreux indices sur Internet.

Un bagnard

Les bagnes d'outre-mer

>> Les Archives nationales d'outre-mer (ANOM) conservent les documents des bagnes situés en Guyane (1852-1867 et 1887-1953), en Nouvelle-Calédonie (1864-1897) ainsi que ceux de Poulo-Condor, Obock ou du Gabon. En tout, plus de 100 000 condamnés. Ce service a récemment publié l'instrument de recherche du fonds de l'administration pénitentiaire coloniale et la base de données nominative donnant accès aux dossiers individuels des condamnés écroués avant 1891.

http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/bagnards_dossiers_individuels

Pour les autres dossiers, vous avez la possibilité d'envoyer un e-mail aux ANOM afin de savoir si ce service dispose d'un dossier. Ces documents sont d'une grande richesse : état civil, description, profession, état de santé, caractère, raison de la condamnation, date du transport, nom du bateau, motif de la déportation, date et lieu du jugement, parcours après la condamnation... Des dossiers complémentaires détaillent même l'évolution de la vie du prisonnier, travail, prison, petits vols, courriers de famille, demandes diverses, etc. Pour vous aider, une présentation détaillée de la série H des Archives nationales d'outre-mer a été éditée (historique des versements, description et lacunes...). Un descriptif à retrouver sur Criminocorpus : <http://criminocorpus.revues.org/144> GeneaNet vous propose de consulter un exemple du registre des bagnards (1749-1751) dans ses actes en ligne : <http://doc.geneanet.org/registres/zoom.php?idcollection=146&r=1&Larg=1280&Haut=768> ■



Bagnards au XIX^e siècle.

C'est le 1^{er} août 1953 que les derniers témoins, bagnards ou surveillants, rentraient en France sur le « San Matteo », en mettant fin à un siècle de « guillotine sèche », nom qui fut donné à la déportation en Guyane. Et même si notre mémoire récente, avec Dreyfus et Seznec, se souvient surtout de ces bagnes d'outre-mer, il faut savoir que c'est en France, dans les arsenaux, que des milliers de bagnards illustres ou anonymes ont été condamnés aux travaux forcés.

LA FIN DES GALÈRES

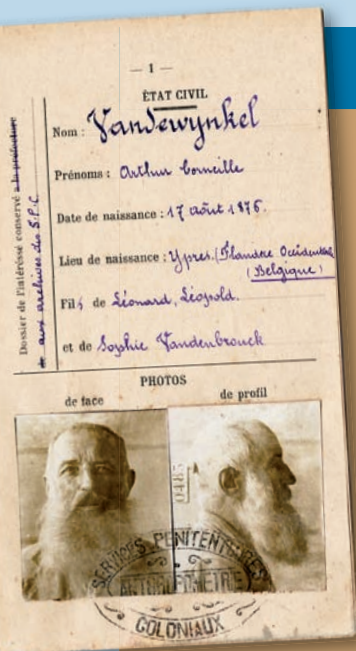
En 1748, Louis XV décrète la suppression du corps des galères et le rattachement de celles-ci à la Marine royale. Dès lors, les forçats ne feront plus office de rameurs mais seront désormais employés à des travaux de force, de terrassement et de construction, d'abord à Toulon (1748), à Brest (1749) et à Rochefort-sur-Mer (1767), puis à Lorient (1796),

Nice (1798) ou Le Havre (1798). Une histoire relatée sur le site Arsenaux : <http://www.arsenaux.fr/page.php?id=9> Les événements de 1848 inciteront Louis Napoléon à mettre en place les bagnes coloniaux et les premières déportations de prisonniers politiques vers l'Algérie ou Cayenne. La Guyane deviendra ainsi terre de déportations sous tous les régimes. Franck Sénateur, président d'une association dédiée à l'histoire pénitentiaire, Fatalitas, y consacre un site : <http://www.bagne-guyane.com>

Quant à la revue *Criminocorpus*, spécialisée dans les articles sur l'histoire de la justice, des crimes et des peines, elle propose une rubrique consacrée aux bagnes coloniaux : <http://criminocorpus.revues.org/167>

PORTRAITS DE BAGNARDS

L'image de bagnards assassins et tortionnaires est largement exagérée car la majorité des condamnés sont en fait des



petits voleurs sans grande envergure. Dans le courant du XIX^e siècle, les larcins se payaient au prix fort et la sanction, souvent disproportionnée, conduisait très couramment au bagne, en rendant hypothétique la suite de la vie de leurs auteurs. Ce fut le cas par exemple pour Yves Sparfel, condamné à 12 ans de fers au bagne de Brest, pour vol de grain en complicité ; son descendant, Bernard Sparfel, lui consacre un article :

<http://epervier.pagesperso-orange.fr/Aieux/Bagnard/ancetre.htm>

Retrouvez aussi sur Internet un portrait de Sébastien Paturel, marqué au fer rouge des lettres GAL pour faux-saunage avant d'être incarcéré : <http://davyc.free.fr/sebastien.htm>

Découvrez ici les documents du procès ainsi qu'une description précise de la vie au bagne.

Jean-Marie Tassel, pour sa part, sera condamné à 10 ans de travaux forcés pour le vol de blé noir dans une maison à four. Envoyé au bagne de Brest, il embarquera pour la Guyane où il décédera 4 ans plus tard. Outre les détails de cette histoire, retrouvez toutes les sources qui ont permis à Yann Guillerm de retracer la vie de cet ancêtre : <http://yannguillerm.free.fr/bagne.htm>

Enfin, Ferdinand-Napoléon Tronet connaîtra le bagne de Nouvelle-Calédonie. Découvrez sur Hugo Blog tous les documents de sa courte mais néanmoins « animée » existence

BAGNARDS ORIGINAIRES DU NORD-OUEST DE LA FRANCE
Une base de plus de 11 000 noms
(après les recherches effectuées par André Prouzet)

RECHERCHER | LISTS DES BAGNARDS | CARTES DE FRANCE | CONTACT

Liste des bagnards

Nom et prénom	Lieu de naissance	Département	Année
ABBE Pierre	Remire	35	1822
ABEILARD Joseph	Méjannet-sur-Loire	49	1765
ABEILARD Michel	Châtelleraud	17	1826
ABELLARD Sébastien	La Londe-les-Mines	48	1721
ABGRALL Guillaume	Lampaul	29	1834
ABIVEN Christophe	Montfort-de-Sablé-en-Lain	29	1796
ABIVEN Yves	St-Nicolas	29	1822
ABLE Pierre	Angers	49	1777
ABRAHAM Charles	Bain	44	1823
ABRAHAM Louis	Rennes	35	1877
ABRUARD Eugène	Valenciennes	72	1859
ADYVEN Jean François	Phonville-Landré	29	1869
ACARIE Joseph Emmanuel	Stavelot	35	1872
ACCUSTON Jean François	Roubaix	54	1812
ACAM Augustin	Thémerville-sur-Mer	14	1825
ACAM Louis	St-Denis	22	1799
ACAM Joseph Victor	La Flèche	61	1779

<http://www.galfor.fr/liste.php>

(condamnation, publication, cartes postales, extrait d'état civil...) ainsi qu'une rapide étude de l'histoire du bagne et des conditions de détention des forçats (PDF) :

<http://blog.ugues.fr/index.php/2005/09/25/125-ferdinand-napoleon-tronet-un-ancetre-au-bagne>

DU JUGE AU BAGNE

Les archives judiciaires contiennent de précieux renseignements qui permettent souvent de reconstituer toute l'histoire d'un condamné entre son procès et sa libération (ou sa mort), en établissant une chronologie très précise. Ces documents sont souvent disponibles aux Archives départementales.

Si votre ancêtre a été condamné aux travaux forcés et envoyé au bagne, consultez les registres matricules (listes des bagnards), conservés aux archives de la Marine : <http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/Galeriens-et-bagnards.html>

Chaque port conserve les matricules du bagne dont il était le siège, à l'exception de Lorient qui a vu disparaître ce fonds pendant la Seconde Guerre mondiale. Outre des renseignements relatifs à l'identité de chaque bagnard, ces documents précisent le motif de la condamnation, le nom de la juridiction devant laquelle l'affaire a été jugée, la durée de la peine et le sort final du prisonnier (transfert vers un autre bagne, mort en détention, évasion, libération).

BASES DE DONNÉES

Moins exhaustives que les archives, les bases de données constituent néanmoins des sources à ne pas négliger. Le Centre généalogique Midi-Provence propose ainsi un extrait des registres matricules des bagnes de Toulon (1790-1873) pour la grande majorité, mais aussi de Brest (1829-1855), Nice (1809-1836) et Villefranche (1830-1841) : <http://www.cgmp-provence.org/bagnards.html>

Vous trouverez donc à cette adresse les bagnards nés en Provence ainsi que ceux qui y étaient domiciliés.

La base Horsec du Centre généalogique du Finistère permet de rechercher des personnages hors état civil dont près de 40 000 bagnards : <http://recif.cgf.asso.fr/cgf.php>
Cette base est également accessible sur Geneabank à toutes les personnes membres d'un cercle participant au projet : <http://bibgen.org/rech7-fr.html>

LISTES ET ENTRAIDE

Certaines listes généalogiques ont été constituées pour recenser les bagnards de telle ou telle région, à l'image de la liste du Centre d'études généalogiques Rhône-Alpes (CEGRA) pour les bagnards de Lyon (1792-1873) : <http://cegra.pagesperso-orange.fr/bases/3bagnards.htm>
ou encore cette liste regroupant plus de 11 000 noms de bagnards originaires du nord-ouest de la France et couvrant 14 départements : <http://www.galfor.fr/liste.php>

Dans le même esprit, Guy Marchal a entrepris la mise en ligne d'une liste de transportés en Guyane avec à ce jour plus de 2 000 bagnards recensés du XIX^e siècle mais aussi du XX^e : <http://gmarchal.free.fr/LeBagne-de-Guyane/Histoire-duBagne-de-Guyane.htm>
Outre cette liste, le site vaut le détour afin de découvrir les camps de Guyane, les photos, les témoignages, etc.

Enfin, la liste de discussion du groupe GeneaMarine vous propose d'échanger des informations pour retrouver un ancêtre bagnard ou galérien : <http://fr.groups.yahoo.com/group/GeneaMarine>

William Gassien

Retrouvez l'ensemble de ces adresses dans le club RFG (réservé aux abonnés). Plus la peine de saisir ces url à rallonge ; un simple clic vous dirige directement sur le site concerné. www.rfgenealogie.com

